



Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 28 et 30 septembre 2023 au Centre des congrès de Québec.

RÉSOLUTION AEA 2023-09-30/18
Les changements climatiques; la nécessité de planifier la lutte

CONSIDÉRANT les constats clairs des rapports et avis récents du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), du Comité consultatif sur les changements climatiques et d'Ouranos en regard des changements climatiques et les recommandations qui en découlent;

CONSIDÉRANT le consensus fort des élus municipaux sur l'importance d'agir pour faire face à l'urgence climatique;

CONSIDÉRANT les objectifs ambitieux dont s'est dotés le Québec en matière de réduction des émissions de GES, de protection de la biodiversité et des milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC constituent la première ligne dans la lutte aux changements climatiques, en raison de leur influence sur l'aménagement, la sécurité, la mobilité et sur les orientations énergétiques de leurs collectivités;

CONSIDÉRANT QUE les régions sont des partenaires incontournables pour l'atteinte des objectifs du Québec de réduction des émissions de GES et de protection des milieux naturels et de la biodiversité, en raison notamment de leur connaissance fine du territoire;

CONSIDÉRANT les impacts importants qu'auront les changements climatiques sur les secteurs d'activité économique des régions et les communautés;

CONSIDÉRANT la nécessité d'allier l'occupation du territoire et la lutte aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer les capacités d'actions des régions pour relever les défis que posent les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la gouvernance régionale permet de renforcer la gestion de la lutte et l'adaptation aux changements climatiques par la mutualisation des capacités de l'ensemble des communautés;

CONSIDÉRANT l'adoption prochaine de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire et la révision des schémas d'aménagement et de développement du territoire qui en découlera;

CONSIDÉRANT les investissements annoncés dans le plan de mise en œuvre du PEV, le futur Plan nature et le Fonds bleu;

CONSIDÉRANT la résolution AEA 2022-09-24/22 adoptée par l'assemblée générale annuelle de la FQM lors du Congrès tenu en 2022;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de réitérer au gouvernement la nécessité de :

- Soutenir financièrement les MRC pour analyser les effets des changements climatiques sur leur territoire et pour la conception d'un plan de lutte contre les changements climatiques qui s'articule à la fois autour de la réduction des émissions de GES et de l'adaptation aux changements climatiques;
- Assurer le financement des services de transport collectif municipal, interrégional et des projets de transport actif intermunicipal;
- Prévoir un programme de financement des infrastructures vertes;
- Appuyer concrètement les municipalités locales et régionales dans l'acquisition de connaissances sur l'état et l'utilisation des sources d'eau de surface et souterraine, et dans la protection de celle-ci afin d'en assurer la pérennité ;



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

- Prévoir un programme de soutien aux municipalités pour l'acquisition, la protection et la mise en valeur des milieux naturels et pour la mise en œuvre de leur plan régional des milieux humides et hydriques;
- Revoir sans délai le cadre législatif afin de permettre aux MRC et aux municipalités de protéger adéquatement les milieux naturels, les territoires sensibles et la biodiversité, et prévoir une immunité en ce domaine;
- Soutenir financièrement les municipalités et les MRC pour la conversion énergétique de leurs parcs de véhicules et de leurs bâtiments;
- Mettre en place des incitatifs financiers pour les municipalités afin de permettre et faciliter la protection du territoire agricole, des milieux naturels et des territoires sensibles, ainsi qu'inscrire ce sujet dans le cadre des pourparlers du renouvellement du prochain pacte fiscal afin de les pérenniser.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICATION

Je soussigné, Sylvain Lepage, directeur général et secrétaire de la Fédération québécoise des municipalités, certifie que ce qui précède est une copie conforme de la résolution dûment adoptée lors de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres tenue les 28 et 30 septembre 2023 et que cette résolution n'a pas été modifiée ou révoquée et qu'elle est toujours en vigueur.

Signé à Québec en date du 4 octobre 2023.


M^e Sylvain Lepage

Directeur général et secrétaire